Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 095-200046084-20230630-DEL23_19-DE

# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

## Comité syndical du 30 juin 2023

## SEANCE N° 46

## DELIBERATION N°23-19

***Objet : Attribution du marché de travaux forestiers dans les bois existants***

*Le comité syndical, dûment convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à 16h00 en séance publique, au Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Bernard TAILLY.*

*Nombre de membres : 21*
*Nombre de présents : 13*
*Nombre de votants : 18*

*Etaient présents :*
*Pour la Région Ile-de-France : Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS*
*Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Gérard LAMBERT-MOTTE, Véronique PELISSIER, Pascal BERTOLINI*
*Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Alain RICHARD (suppléant de Laurent LINQUETTE) Bernard TAILLY, Carole FAIDHERBE, Nadine PORCHEZ, Michel VALLADE*

*Avaient donné pouvoir :*
*Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir Carine PELEGRIN), Thibault HUMBERT (pouvoir Alain RICHARD)*
*Pour le Département du Val d'Oise : Philippe ROULEAU (pouvoir Nadine PORCHEZ) Céline VILLECOURT (pouvoir Pierre-Edouard EON), Laetitia BOISSEAU (pouvoir Gérard LAMBERT-MOTTE)*
*Pour les Communes et leurs groupements :*

*Absents et excusés :*
*Pour la Région Ile-de-France : France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN*
*Pour le Département du Val d'Oise : -*
*Pour les Communes et leurs groupements : Jean-Christophe POULET*

---

**LE COMITE SYNDICAL,**

**VU** les articles L.5721 et suivants et L.5722 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP ;

**VU** les statuts modifiés du SMAPP ;

**VU** le code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** que le SMAPP a procédé à une consultation pour l'attribution d'un marché de travaux forestiers dans les bois existants,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, passé selon une procédure adaptée, sans minimum et avec un montant maximum de 1 500 000,00 € HT,

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 095-200046084-20230630-DEL23_19-DE

**CONSIDERANT** que ce marché sera conclu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction,

**CONSIDERANT** qu'à la clôture de la consultation, le 12 juin 2023, 7 offres ont été déposées,

**CONSIDERANT** l'analyse des offres réalisées par l'ONF, maitre d'œuvre du projet d'aménagement forestier, conformément au règlement de consultation,

**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DECIDE** d'attribuer le marché de travaux forestiers dans les bois existants, à IdVerde SASU, agence de Saint-Ouen-L'Aumône, domiciliée au 16 avenue du Vert Galant 95310 Saint-Ouen-L'Aumône, qui obtient la note de 92,50/100,

**AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous les documents, actes et avenants relatifs à son exécution,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

**Bernard TAILLY**